

Contrat poulet

Date limite de remise du contrat : 07/12/2015

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :
HELBIDEA / Adresse :
Tel Domicile : Mugikor / portable :
Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
 - à régler d'avance l'achat de ses produits.
 - à prendre en compte les aléas de production
 - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
 - à participer à la réunion bilan avec les producteurs
- Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.
Date et signature de l'adhérent Le...../...../2015

Le producteur Jean Paul Aguera pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
 - à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
 - A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.
- Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.
Signature du producteur :

- Durée du Contrat : 6 mois pour 13 livraisons (livraisons tous les 15 jours)

- Dates des livraisons : **les lundis 7 et 21 décembre 2015, 4 et 18 janvier, 1,15 et 29 février, 14 et 28 mars, 11 et 25 avril et 9 et 23 mai 2016**

Type de produit	livraisons	volailles / livraison	prix
Grand poulet* (1800 kg x 7,50€/kg = 13,50 € TTC)	13	—	__x 175.50 €=__

NB : TVA à 5,5%

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer : en 1 chèque de ou en 5 chèques de en cas de paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat

Arduradunak / contact Contrat poulets : Jean Marie Planty : 06 71 99 47 28 - djimpyp@gmail.com

Fermoscopie :

Synthèse	Situation actuelle	Évolutions envisagées à N+2
Historique du producteur	Reprise exploitation beaux parents	
Structure et productions	Les bâtiments de la succession Investissements mise aux normes(urban)	
Main d'oeuvre	Statut agricole en titre principal 50 % du revenu produits de la ferme inscrit à la mutualité sociale agricole comme Chef d' exploitation+ une aide familial	
Les pratiques de production	Passage en bio sous peu race du poulet cou pelé Ja 87 croissance lente poussins achetés à 6 semaines Ail pour les vers thym (respiratoire)libre en plein air Aucun traitement aucun probleme sanitaire Pas de découpe transport en caisson dans voiture Réfrigérée activité déclarée à la ddsv	
Commercialisation	Poulets 1kg800 circuit de vente directe ferme marchés amap	

REÇU à compléter et à conserver

AMAP Saint Pée sur Nivelles

Jean Paul Aguer 64120 Beyrie sur Joyeuse

- Dates des livraisons : **les lundis 7 et 21 décembre 2015, 4 et 18 janvier, 1,15 et 29 février, 14 et 28 mars, 11 et 25 avril et 9 et 23 mai 2016**

*le poids supplémentaire sera payé en fin de contrat

-NB : TVA à 5,5%

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer : en 1 chèque de ou en 5 chèques de ____

en cas de paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur

L'adhérent M de l'AMAP Saint Pée Sur Nivelles

a confirmé son engagement d'achat de poulet, de pintade ou de chapon correspondant à l'option ci-dessus, à l'ordre de Jean Paul Aguer

Arduradunak / contact Contrat poulet :

Jean Marie Planty : 06 71 99 47 28 - djimmy@gmail.com

Type de produit	livraisons	volailles / livraison	prix
Grand poulet* (1800 kg x 7,50€/kg = 13,50 € TTC)	13	—	__x 175.50 €= __